

Décision 03-D-35 du 24 juillet 2003

relative à des pratiques mises en œuvre par les laboratoires SANDOZ, devenus en 1997 NOVARTIS Pharma SA, sur le marché de certaines spécialités pharmaceutiques destinées aux hôpitaux

Posted on: 29 août 2003 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre chargé de l'économie

Dispositif(s)

Décision mixte
Injonction de publication
Pratique non établie
Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

laboratoires Sandoz (devenus
Novartis Pharma SA)

Lire

le texte intégral de la décision

174.41 Ko

le communiqué de presse